

COUR D'APPEL DE DOUAI  
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BETHUNE

Parquet du procureur de la République  
Place Lamartine, Béthune

N° Parquet :  
N° Scellé :

**DÉCISION DE RESTITUTION**  
**ART. 41-4 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE**

Le procureur de la République auprès du tribunal judiciaire de Béthune,

Vu le dossier pénal n° \_\_\_\_\_ à procédure de PMO de Béthune n°00 \_\_\_\_\_ de l'article 41-4  
du code de procédure pénale ;

Attendu que l'enquête a notamment abouti à l'immobilisation judiciaire de :  
Vehicule 308 Peugeot immatriculé \_\_\_\_\_

Attendu que la juridiction saisie a épuisé sa compétence sans avoir statué sur le sort des scellés ; que  
la conservation de ces objets n'est plus nécessaire à la manifestation de la vérité ; que la propriété  
desdits objets saisis n'est pas sérieusement contestée ; qu'ils ne sont pas de nature à créer un  
danger pour les personnes ou les biens ;

**ORDONNONS LA RESTITUTION DU VÉHICULE PEUGEOT 308 IMMATRICULÉ C \_\_\_\_\_**

Fait au Parquet, le \_\_\_\_\_ 2025

Pour le procureur de la République,  
Lynda \_\_\_\_\_  
Vice Procureur



Service de pièce à convictions :  
Notifié à : Florian LC  
par : LS ; LRAR ; Déclaration au greffe  
le :  
Sous-signé :